

添付資料

添付資料- 1	調査団員・氏名
添付資料- 2	調査工程
添付資料- 3	関係者（面会者）リスト
添付資料- 4	討議議事録等
添付資料- 5	事業事前計画表（基本設計時）
添付資料- 6	入手資料リスト
添付資料- 7	環境影響評価に関わる資料
添付資料- 8	物理探査結果
添付資料- 9	社会条件調査結果
添付資料-10	相手国負担費用の算出根拠

添付資料-1 調査団員・氏名

<現地調査>

氏名	担当	所属	備考
1. 伊禮 英全	団長/総括	JICA セネガル事務所 所長	2/9 ~2/13
2. 米林 徳人	計画管理	JICA 無償資金協力部 業務第三グループ水資源環境チーム	2/6 ~2/15
3. 本間 真	業務主任/地下水開発計画	株式会社 東京設計事務所 海外事業部	2/3 ~3/29
4. 濱田 巖	水理地質/物理探査①	個人コンサルタント	2/3 ~3/29
5. 尾崎 弘明	水理地質/物理探査②	OYO インターナショナル 株式会社	2/18~3/29
6. 由本 聡一郎	維持管理計画/社会状況調査①	株式会社 東京設計事務所 海外事業部	2/11~3/28
7. 佃 又三郎	給水施設計画/施工計画/積算	株式会社 東京設計事務所 海外事業部	2/11~3/17
8. 菅谷 真弘	業務調整/社会状況調査②	株式会社 東京設計事務所 海外事業部	2/3 ~3/29
9. 安土 和夫	通訳	株式会社 翻訳センターパイオニア	2/3 ~3/29

<基本設計概要説明>

氏名	担当	所属	備考
1. 米林 徳人	団長/総括	JICA 無償資金協力部 業務第三グループ水資源環境チーム	9/30 ~10/10
2. 本間 真	業務主任/地下水開発計画	株式会社 東京設計事務所 海外事業部	9/29 ~10/12
4. 濱田 巖	水理地質/物理探査①	株式会社 東京設計事務所 海外事業部	9/29 ~10/12
9. 安土 和夫	通訳	株式会社 翻訳センターパイオニア	9/29 ~10/12

添付資料- 2 調査工程

<現地調査>

月日	曜日	官団員		コンサルタント団員						
		団長 / 総括 (米林)	計画管理 (米林)	業務主任/地下水 開発 (本間)	水理地質/物理探 査 1 (濱田)	水理地質/物理探 査 2 (尾崎)	維持管理/社会条 件調査 1 (由本)	給水施設計画/施 工計画/積算 (佃)	業務調整/社会条 件調査 2 (菅谷)	通訳 (安土)
2月3日	土			成田 バリ パマコ					成田 バリ パマコ	
2月4日	日									
2月5日	月			実施機関 表敬						
2月6日	火		成田 バリ パマコ	調査準備/既往情 報・データの収集	物理探査調査準備					
2月7日	水									
2月8日	木			MAECI・MREE 表敬・インセプション説明						
2月9日	金	ダカール パマコ		実施機関とのインセプション協議						
2月10日	土			現地視察						
2月11日	日			シカソ州知事表敬、現地踏査						
2月12日	月			KfW 表敬・協議、ミニッツ協議 (MAECI・MREE)					成田 バリ パマコ	
2月13日	火			AFD 表敬・協議、ミニッツ署名(MREE)、団内会議						
2月14日	水	バマコ ダカール	バマコ バリ 成田	現地調査準備						
2月15日	木			プロジェクトの目的・位置づけ・他ドナーに係わる調査	水理地質データの収集・分析/物理探査調査				社会条件調査準備 維持管理調査 データの収集	現地備人・車輛手配/現地業者見積依頼/事務所設営
2月16日	金									
2月17日	土									
2月18日	日					成田 バリ パマコ			資料整理	施設計画調査/施工計画調査 データの収集 現地業者見積収集
2月19日	月			資料整理						
2月20日	火									
2月21日	水								社会条件調査準備/現況踏査/シカソ支局協議	
2月22日	木			現地視察 水利局協議						
2月23日	金									
2月24日	土									
2月25日	日									
2月26日	月									
2月27日	火			上位計画・他ドナー動向調査					維持管理に関する他ドナーの動向調査	
2月28日	水			ドナー会議					ドナー会議	社会条件調査アンケート
3月1日	木									
3月2日	金									
3月3日	土			現地踏査/シカソ支局協議						
3月4日	日									
3月5日	月								社会条件/現地ヒアリング/既存施設視察/シカソ支局協議	現地踏査/施設環境調査/測量調査/施工計画調査
3月6日	火									
3月7日	水									
3月8日	木									
3月9日	金			無償資金協力の妥当性/事業実施の計画策定・事業効果発現に係わる調査	水理地質調査/物理探査/解析					
3月10日	土									
3月11日	日									
3月12日	月									
3月13日	火								維持管理に関するDNH協議	調査のまとめ/補足調査
3月14日	水									
3月15日	木			シカソ支局協議/実施方針協議					シカソ支局協議	バマコ バリ 成田
3月16日	金									
3月17日	土									
3月18日	日									
3月19日	月									
3月20日	火									
3月21日	水								調査のまとめ/補足調査	アンケート調査結果入力
3月22日	木			DNH テクニカルノート協議						
3月23日	金									
3月24日	土									
3月25日	日									
3月26日	月			バマコ ダカール						撤収作業
3月27日	火			大使館・JICA 報告					バマコ バリ 成田	
3月28日	水			ダカール バリ 成田	バマコ バリ 成田					バマコ バリ 成田
3月29日	木									

<基本設計概要説明>

月 日	曜 日	官団員	コンサルタント団員		
		計画管理(米林)	業務主任/地下水開発(本間)	水理地質/物理探査1(濱田)	通訳(安土)
9月29日	土		成田 バリ パマコ		
9月30日	日	成田 バリ パマコ			
10月1日	月		事前調査		
10月2日	火	国際協力省・DNH・kFw表敬			
10月3日	水	ミニッツ協議			
10月4日	木	UNICEF・DANIDA・AFD表敬			
10月5日	金	ミニッツ協議・ミニッツ署名			
10月6日	土		パマコ シカソ移動・DRHEシカソとの協議・サイト調査		
10月7日	日	パマコ ダカール	サイト調査		
10月8日	月	大使館・JICAセネガル事務所への報告	シカソ パマコ移動		
10月9日	火	ダカール バリ 成田	パマコ ダカール		
10月10日	水		JICAセネガル事務所への報告		
10月11日	木		ダカール バリ 成田		
10月12日	金				

添付資料- 3 : 関係者（面会者）リスト

(1) マリ国側関係者

外務・国際協力省

- M. Boubacar Sidiki TOURE Directeur de la Coopération Internationale/国際協力局長
- M. Diawoye DIABATE Directeur Adjoint de la Coopération Internationale, Conseiller Affaires Étrangères, Chef du Département Coopération Multilatérale /国際協力局次長代理、外務顧問、多国間協力部長兼務
- M. Bagna TOURE Chargé de dossier Japon /日本担当官
- M. Taoule KEITA Chargé de dossier Japon /日本担当官

MEME エネルギー・鉱山・水省、DNH 国家水利局

- M. Malick ALHOUSSEINI Directeur National de l'Hydraulique /国家水利局長
- M. Soulymane SOW Chef de la Division Hydraulique Rurale /DNH 国家水利局・地方水利部長
- M. Abdulaye KANE Chef de Section Hydraulique Villageoise 村落給水課長
- M. Almoustayha FALANA Directeur de laboratoire de la Qualité des Eaux/DNH /国家水利局水質ラボ所長
- M. Damassa BOUARE Gestionnaires de la base de données SIGMA au Centre de Documentation et d'Informatique de la DNH /国家水利局文書・情報処理センター・データベース管理担当者
- Mme. Fatoumata SABF 同上
- M. Didier ALLELY Conseiller technique du Directeur DNH /水利局技術顧問（フランス文化活動・協力業務）
- M. Iens GREGERSEN Conseiller technique du Directeur DNH /水利局技術顧問(デンマーク協力業務)

DRHE Sikasso シカソ支局

- M. Boubacar SANOGO Chef de DRHE Sikasso /シカソ地方水利支局長
- M. Sidi KONE Chef de Division Hydraulique DRHE Sikasso /シカソ地方水利支局水利部長
- M. Bamoussa TRAORE Technicien Géologue DRHE Sikasso/シカソ地方水利支局地質技術者
- M. Demba FAMAKE Technicien Supérieur Action sociale – Chargé de l'Animation /シカソ地方水利支局啓蒙担当、社会活動上級技術者

MEME エネルギー・鉱山・水省、DNE 国家エネルギー局

- M. Laciné SYLLA Directeur National de l'Energie /国家エネルギー局長
- M. Bou TRAORE Directeur National Adjoint de l'Energie /国家エネルギー局・次長
- M. Moussa CISSE Chef de Division Infrastructures Energetiques /エネルギーインフラ部長

MEME エネルギー・鉱山・水省、DNGM 国家地質・鉱山局

- M. Lassana GUINO Chef de la Division Mines /鉱山課長
- M. Ségou COULIBALY Chef de la Division ICEM /ICEM 課長

Centre National de l'Energie Solaire des Energies Renouvelables 国立ソーラー及び更新可能エネルギー・センター

- M. Alhousseini Issa MAIGA Chef de Centre /センター長
- M. Hawata Ag Hantafaye Chef Section Energie Solaire /ソーラーエネルギー部長

シカソ州庁

- M. Bamba BALLA Conseiller aux Affaires Économiques et Financières du Gouverneur de la Région de Sikasso /シカソ州知事経済・財務顧問

Compagnie Aérienne du Mali マリ航空会社

- M. Amadou D. DIARRA Chargé de Mission /ミッション担当

Direction Nationale de la Statistiques et de l'Informatique 計画・国土整備省国立統計・情報処理
化局

- M. Isidore CAMARA 販売セクション責任者

Centre National de Promotion d'Investissement 国立投資促進センター

- M. Souleymane Denibelé データ係長

Direction Nationale des Douanes 国立税関局

- M. Mahamadou KEITA Chef d'Exploitation 開発係長

Office Malienne de l'Habitat マリ住宅公社

- M. Toussouf FOMBA Architecte, Chef Division Études et Programme 建築士、調査・計画部長

(2) 日本側関係者

在セネガル国日本大使館

- 高沢 昭博 一等書記官

- 樋口 誠一 一等書記官

JICA セネガル事務所

- 伊禮 英全 所長

- 野田 久尚 次長

- 飯村 学 所員

- 井田 暁子 所員

- M. Mamadou NDOME 現地所員

(3) その他

AFD (フランス開発庁)

- M. Jean Francois VAVASSEUR Directeur de l'Agence de BAMAKO /バマコ事務所長

- M. Hervé BOUGAULT Directeur /マネージャー

- M. Ousmane TRAORE Chargé d'Études /調査担当

KfW

- Dr. Nouhoum GANABA Antenne kfW de Bamako, KfW
/(ドイツ資金協力庁)バマコ支局

- M. Uwe A. HANSEN Conseiller Technique, Docteur Hydraulique, Division Programme
(ドナー会議参加) et Politique Ressources en Eau et Assainissement et Dechets
solides /技術顧問、水利学博士、水資源・衛生下水・固形廃
棄物、計画及び政策部

- M. Jochen KLAAR Chargé de projet principal Division Eau et Assainissement
(ドナー会議参加) Sub-Saharienne /サブサハラ水・衛生下水部プロジェクト担当

GTZ

- Dr. Hermann GRELL Directeur du Bureau de la GTZ a Bamako /GTZ バマコ事務所長
(ドナー会議参加)

デンマーク大使館 DANIDA

- M. Jens GREGERSEN Conseiller, Ambassade Danemark /デンマーク大使館顧問

- M. An Baek Attaché /館員

スウェーデン大使館

- M. Mamby HOFANA Chargé de Programme Gestion des Ressources Naturelles
(ドナー会議参加) /水資源管理プログラム担当

UNICEF

- M. Isselmou BAEKHARY Adjoint au Représentant /副代表

- M. Togota SOGOBA Spécialiste Eau, Hygiène, Assainissement /水・衛生・下水専門家

添付資料-4 協議議事録等

- (1) 2007年2月23日付協議議事録
- (2) 2007年3月26日付テクニカルノート
- (3) 2007年10月5日付協議議事録

APPENDICE

1. Objectif du présent Projet

Le présent Projet a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et l'environnement hygiénique des populations dans les zones concernées par la réalisation des installations d'alimentation en eau potable.

2. Sites du Projet

Les sites du Projet faisant l'objet de la requête introduite par le gouvernement malien se situent dans les cercles de Bougouni, Kadiolo, Kolondieba, Koutiala et Sikasso dans la région de Sikasso en République du Mali.

3. Organisme responsable et Organisme d'exécution

- 3-1. Organisme responsable : Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
- 3-2. Organisme d'exécution : Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau par le biais de la Direction Nationale de l'Hydraulique
- 3-3. Organigramme : L'organigramme des organismes concernés est comme indiqué à l'Annexe 1 (1) et 1 (2) respectivement.

4. Contenu de la requête introduite par le Gouvernement malien

A l'issue des concertations avec la Mission et en tenant compte des situations locales actuelles, la partie malienne a formulé la requête définitive des composantes indiquées à l'Annexe 2, à savoir 159 villages pour 250 PEM de niveau 1 et 10 installations d'AIEP de niveau 2. La JICA, à la suite de l'étude sur le terrain et de l'analyse des résultats au Japon, procédera à l'évaluation de la pertinence de cette requête et rapportera les résultats de l'évaluation au Gouvernement japonais.

5. Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

- 5-1 La partie malienne a bien compris le programme de l'aide financière non remboursable du Japon mentionné dans l'Annexe 3 et explique par la Mission.
- 5-2 La partie malienne s'est engagée à prendre effectivement les mesures nécessaires mentionnées dans l'Annexe 4, telles que les dispositions budgétaires à prendre en respectant le calendrier d'exécution, pour le bon déroulement du Projet, en cas de décision de la mise en œuvre de l'aide financière non remboursable du Japon.
- 5-3 Outre les dispositions budgétaires et les tâches mentionnées à l'Annexe 4, la Mission informera la partie malienne des mesures supplémentaires à prendre par cette dernière au fur et à mesure de l'avancement de l'étude sur le terrain.

6. Calendrier de l'étude

6-1 La Mission (les membres du Consilium) continuera l'étude jusqu'au 27 mai 2007 au Mali.

Handwritten initials and a circled number '9'.

Procès-verbal des concertations concernant l'étude du concept de base pour le Projet d'alimentation en eau potable dans la région de Sikasso République du Mali

En réponse à la requête introduite par la République du Mali relative et intitulée « le Mali », le gouvernement japonais a décidé de mettre en œuvre l'étude du concept de base pour le Projet d'alimentation en eau potable dans la région de Sikasso en République du Mali (désigné ci-après de « Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après « la JICA »).

La JICA a envoyé au Mali, du 8 février au 27 mars 2007, une mission d'étude (ci-après « la Mission »), dirigée par Monsieur Fugen IRI, Chef de Mission, Directeur du bureau régional de la JICA au Mali.

La Mission a tenu une série de concertations avec les autorités maliennes concernées et a effectué une étude sur le terrain des sites faisant l'objet de l'étude.

Au cours de ces concertations et à la lumière des résultats de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal. La Mission continuera l'étude sur le terrain et préparera le rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Bamako le 13 février 2007

Handwritten signature in Japanese: 伊藤 英全

M. IZEN IRI
Chef de Mission d'Étude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA) - Japon

Handwritten signature in French: M. Malick ALHOUSSEINI

M. Malick ALHOUSSEINI
Directeur National de l'Hydraulique
Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
République du Mali

6-2 La JCA rédigera un rapport abrégé de l'étude du concept de base et enverra une mission d'explication de ce rapport en septembre 2007 au Mali. Cette mission aura également pour objectif de confirmer les préparatifs nécessaires à réaliser par la partie malienne.

6-3 Si la partie malienne accepte en principe le contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base, la JCA préparera le rapport de concept de base et le fera passer à la partie malienne vers le mois de mai 2007.

7. Autres sujets des concertations relatives au Projet

(1) Pertinence du Projet avec les projets prioritaires : projets associés

La partie malienne met en avant l'alimentation en eau potable en tant que dossier prioritaire dans sa stratégie de développement rural ainsi que dans le Document de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, le Plan National d'Accès à l'Eau Potable, le Document de la Politique Nationale de l'Eau, et il explique la pertinence et la forte priorité du Projet au point de vue de sa convergence stratégique. En outre, la partie malienne s'est engagée à présenter immédiatement à la Mission les détails de ces projets. La Mission a pour sa part expliqué que la pertinence de l'aide sera évaluée après confirmation de l'analyse de la requête, le niveau de priorité du Projet dans le cadre des projets prioritaires.

(2) Établissement des priorités et présélection des composants de la requête et du contenu de chaque des composants

La Mission, dans le cadre de l'étude du concept de base, évaluera les villages faisant l'objet de cette étude sur la base de critères de sélection communs et optera la sélection définitive des villages qui feront l'objet du Projet. Les deux parties se mettront d'accord sur l'établissement des priorités concernant les villages et les emplacements qui feront l'objet du Projet, la présélection, les suppressions, les changements de catégories s'y rapportant effectués par la Mission. En cas de suppressions, des villages ne seront pas à nouveau sélectionnés. En outre, même dans le cas de la confirmation de la pertinence de la requête, il a été entendu que s'il y avait des problèmes au niveau de la sécurité, les villages et emplacements en question seraient évalués à part.

<p>Créer l'évaluation de la pertinence de l'aide</p>	<p>Robriques de l'étude</p> <p>Pertinence / urgence du contenu de la requête (demande en eau, existence ou non d'équipements d'alimentation en eau / leur état)</p> <p>Situation socio-économique dans la zone cible du Projet</p> <p>Population ciblée (censitaires)</p> <p>lien avec l'étude cartographique de l'alimentation en eau</p> <p>Changements de la situation entre le moment de la requête et le moment de l'étude, et l'influence de ces changements</p> <p>Situation des équipements d'alimentation en eau existants</p> <p>Potential des eaux souterraines (résultats des explorations géophysiques, etc.)</p> <p>Quantité de l'eau potable (en particulier la teneur en fer contre les normes de qualité de l'eau au Mali)</p> <p>Stabilité du volume d'eau</p>
--	--

<p>Conditions hydrogéologiques</p>	<p>Potentiel des eaux souterraines (résultats des explorations géophysiques, etc.)</p> <p>Quantité de l'eau potable (en particulier la teneur en fer contre les normes de qualité de l'eau au Mali)</p> <p>Stabilité du volume d'eau</p> <p>Situation / capacité de maintenance des systèmes d'alimentation en eau existants</p> <p>Situation / capacité des activités de gestion de l'eau</p> <p>Intentions concernant l'introduction de nouveaux équipements d'alimentation en eau</p>
<p>Maintenance des équipements d'alimentation en eau</p>	<p>Possibilités / intentions concernant la prise en charge des coûts de maintenance</p> <p>(y compris le paiement de la consommation d'eau)</p> <p>Population ciblée (capacité de maintenance)</p> <p>Régulations connexes se rapportant à la réalisation des installations d'alimentation en eau au Mali</p>
<p>Chevauchements avec d'autres organisations</p>	<p>Existence ou non de chevauchements avec des projets d'aménagement d'équipements d'alimentation en eau d'autres donateurs</p> <p>Existence ou non de chevauchements avec des projets d'aménagement d'équipements d'alimentation en eau du Mali</p> <p>Situation de la sécurité</p> <p>Conditions géographiques</p> <p>Possibilité de passage des engins de chantier / de véhicules, etc.</p> <p>Considérations sociales et environnementales</p> <p>Situation d'appropriation des terrains</p>
<p>Condition d'accès</p>	
<p>Autres</p>	

(3) Acquisition en équipement

Dans la requête initiale introduite par le Mali, l'acquisition d'une foreuse était incluse. Compte tenu de la Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural et Semi-Urbain, l'Ital s'est désengagé de la réalisation des infrastructures au profit du secteur privé. Cependant, la Direction Nationale de l'Hydraulique continue à réaliser en régie des forages au bénéfice des villages isolés et à accès difficile surtout en cas d'urgence là où les partenaires financiers accordent difficilement une aide financière. Bien que la Mission ait compris la nécessité de cette demande d'une foreuse, elle a indiqué qu'il est difficile d'obtenir l'accord des autorités japonaises au point de vue du rapport coût-avantage et de la pertinence de cette demande, et a informé la partie malienne d'exclure l'acquisition de cet engin de ce projet.

(4) Villages de substitution

Au cas où dans les villages restants, pour d'éventuelles conditions défavorables, l'alimentation en eau potable serait impossible, une liste des villages de substitution sera établie en concertation avec le Gouvernement malien au cours de l'étude du concept de base. Toutefois, la partie japonaise indique que la substitution d'un village négatif sera limitée à un seul village et ne s'engage pas à substituer tous les villages défavorables.

(15) Equipements d'adduction d'eau sommaire (niveau 2)

Il faut donner que les équipements d'adduction d'eau sommaire exigent un niveau de gestion et de maintenance élevés, même s'il y a des villages dans lesquels des installations étaient prévues sur la base des visites de sélection. Les deux parties se sont mises d'accord sur le fait que certains villages pourraient être supprimés du Projet si la limite des résultats de l'étude. Par ailleurs, la Mission a expliqué que, même en cas de suppression d'un village de niveau 2, selon la demande en eau, la création actuelle de l'alimentation en eau et d'autres facteurs, le forage qui a été réalisé pourrait être équipé de pompe à matricité horizontale.

(16) Source d'énergie, des équipements d'adduction d'eau sommaire (niveau 2)

Les systèmes solaires faisant l'objet de requête initiale introduite par le Mali en tant que source d'énergie des équipements d'adduction d'eau sommaire. Toutefois, la Mission a expliqué que, bien que le solaire ne coûte rien en frais énergétiques, il est nécessaire d'assurer continuellement les systèmes solaires étaient compatibles aux heures d'ombrage et à la saison des pluies, et que la prise de mesures adéquates par la partie malienne était primordiale. Par conséquent, la Mission a indiqué que la décision pour ou contre l'installation de systèmes solaires sera prise au point de vue de son rapport coût-efficacité de la source de maintenance et d'autres facteurs, et la durée des travaux de l'étude technique et de l'étude sur la situation socio-économique et qu'on envisage d'installer d'autres sources d'énergie tels que le diesel au besoin. La Partie malienne a donné son accord.

(17) Provision des ressources hydrauliques pour les équipements d'adduction d'eau sommaire

En cas de décision de la mise en oeuvre du Projet du Gouvernement japonais, en ce qui concerne la provision des ressources hydrauliques pour les équipements d'adduction d'eau sommaire (niveau 2), la Mission a expliqué qu'il est possible que des forages expérimentaux aient lieu dans le cadre de l'étude de la conception détaillée, prenant en considération la situation des eaux souterraines au Mali. Le Mali s'est engagé à prendre les mesures nécessaires, telles que l'obtention des permis ailleurs aux forages, l'approvisionnement des terrains, en respectant le calendrier.

Par ailleurs, si, à l'issue des forages, les quantités / la qualité d'eau fournies de la Mission ont pu être améliorées, les deux parties se sont mises d'accord sur le fait que des puits artésiens pour les forages expérimentaux seront réalisés en tant que puits de production. Les détails concernant les forages seront déterminés dans le cadre des concertations entre les deux parties au moment de l'explication du rapport abrégé de l'étude de concept de base et de niveau après l'approbation du Projet.

(18) Qualité de l'eau / déterrisation

Dans le cas où la teneur en fer des eaux des ouvrages réalisés serait élevée, et surtout à la norme, le Gouvernement malien, considérant la demande des populations pour l'alimentation en eau potable, exprime son souhait que les installations soient équipées de système de déterrisation.

(19) Coopération technique

La partie malienne a exprimé qu'il est nécessaire prioritairement de former le personnel en matière des services d'alimentation en eau potable et a demandé à la partie japonaise d'envoyer une coopération technique (de stage) envers des ingénieurs et/ou techniciens maliens. La Mission a notifié à la partie malienne de discuter sur ce sujet avec le Bureau de la JICA au Mali.

(10) Tâches à la charge du Mali

La Mission a expliqué, en cas de décision de la mise en oeuvre du Projet, parmi les tâches énumérées à l'Annexe 4, les tâches suivantes qui sont particulièrement importantes et que le Mali est tenu de prendre à sa charge. L'étude permettra d'examiner davantage les détails, et les informations nécessaires à la préparation de ces tâches seront présentées.

(a) Assurer l'accès sur les sites nécessaires à la réalisation des installations ;
(b) Effectuer les procédures relatives au dédouanement / aux taxes pour le matériel approvisionné et les équipements pour les travaux (ou assurer le budget pour le remboursement) ;

(c) Assurer la sécurité des personnes concernées de la partie japonaise et le libre accès pendant leur séjour ;

(d) Etablir un système de gestion et de maintenance adéquat des équipements fournis dans le cadre du Projet

(11) Mesures à prendre par le Mali en ce qui concerne la gestion et la maintenance

La Mission a expliqué l'importance de la gestion et de la maintenance des équipements fournis (comités de gestion de l'eau, associations pour l'utilisation des équipements d'alimentation en eau, structure des réparations). La partie malienne a expliqué la structure de la gestion et de la maintenance actuelle. En cas d'approbation du Projet, la partie malienne s'est engagée à mettre en place de manière adéquate en respectant le calendrier d'exécution, les mesures nécessaires afin d'assurer la gestion et la maintenance des installations faisant l'objet du Projet.

(12) Nécessité d'une aide technique

La partie malienne a demandé à la Mission la possibilité de mettre en oeuvre, en tant que composante soit du Projet, une aide technique afin d'assurer la gestion et la maintenance des équipements d'alimentation en eau. La mission s'est engagée à transmettre cette requête au Gouvernement japonais.

(13) Structure de mise en oeuvre

La partie malienne s'est engagée sur la participation impérative au Projet du ministère des Mines, de l'énergie et de l'Eau, y compris la Direction Nationale de l'Hydraulique et ses antennes régionales, ainsi que sur la mise en oeuvre impérative par celui-ci des tâches à la charge du Mali en tant qu'organisme responsable du Projet.

(14) Chevauchement des projets

La partie malienne s'est engagée sur le fait que le Projet et les projets d'indépendance, que les projets de développement d'autres donateurs, d'ONG et du Gouvernement malien ne se chevauchent pas et à faire des ajustements afin qu'ils ne se chevauchent pas à l'avenir. Dans l'éventualité où des projets se chevaucheraient, la Mission a expliqué que les tâches en question risquent d'être exclues de l'aide, et la partie malienne l'a bien compris.

(15) Evaluation des impacts sur l'environnement

Au vu des résultats de cette étude, dans l'éventualité où des procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement seraient nécessaires dans le cadre du Projet, la partie malienne s'est engagée à fournir les informations nécessaires à la Mission et à procéder immédiatement aux approbations en respectant le calendrier d'exécution et en coordination avec le ministère et les organismes responsables de l'évaluation des impacts sur l'environnement. Par ailleurs, dans l'éventualité où les approbations en question ne pourraient être obtenues, les équipements faisant l'objet du Projet seront exclus de l'aide.

Dougoucourani	462	5 31 37" W	10 56 27" N	0
Facoukourou	1206	5 32 50" W	10 40 32" N	0
Kadanebougu	134	6 37 39" W	10 46 16" N	0
Kamern	1483	5 40 44" W	10 47 10" N	0
N Guirise	629	5 30 25" W	10 43 08" N	0
Nierouani	1102	5 37 53" W	10 45 59" N	0
Sirankaroba	1848	5 38 53" W	10 56 14" N	0
Zanso	844	5 35 46" W	10 51 40" N	0
Koura	1258	5 28 39" W	10 44 15" N	0
Diallakorosso	342	5 38 50" W	10 36 22" N	0
Finfiso	254	6 40 25" W	10 50 06" N	0
Saranikoro	287	6 35 54" W	10 50 06" N	0
Sikora	368	6 33 28" W	10 47 27" N	0
Tankouana	64	6 33 25" W	10 51 24" N	0
Bella	389	7 03 53" W	11 08 09" N	0
Congo	678	7 10 31" W	11 12 03" N	0
Ciakuru	287	7 06 49" W	11 07 19" N	0
Kokouss	304	7 01 36" W	11 22 06" N	0
Koroni	196	7 01 41" W	11 09 07" N	0
Sekana	551	6 52 57" W	11 17 05" N	0
Diebheni	106	6 57 29" W	10 57 26" N	0
N'Golodiana	100			
Fakola	520	6 40 45" W	10 56 37" N	0
Kolonziaba				
Diedieba				
Massabala	1239	6 01 40" W	12 23 24" N	0
Boitba	329	5 29 45" W	11 57 31" N	0
Kama	772	5 26 49" W	11 52 47" N	0
Kenda	506	5 25 37" W	11 55 52" N	0
Kessou	319	5 31 03" W	11 46 39" N	0
Lokina	476	5 21 55" W	11 55 22" N	0
Lampasso	111	5 45 15" W	12 10 01" N	0
Nampala	1042	5 46 11" W	12 08 47" N	0
Nanguipeu	1106	5 43 51" W	12 09 30" N	0
Torola	91	5 42 42" W	13 16 54" N	0
Koron Tosso	507	5 42 12" W	12 39 28" N	0
Karangouana	557	5 45 40" W	12 34 18" N	0
Peulh				
Yougouana	443	5 16 59" W	12 25 43" N	0
Dampela	1450	5 39 54" W	12 40 25" N	0
Dampela 2	325	5 39 45" W	12 41 14" N	0
Dzoula	531	5 39 35" W	12 40 37" N	0
Tianhrisso	577	5 13 51" W	12 18 36" N	0
Zegoussou	408	5 18 06" W	12 23 24" N	0
Bereisso	854	5 35 25" W	12 19 10" N	0
Farakala	470	5 27 25" W	12 17 18" N	0
Iloude	1008	6 35 41" W	12 04 27" N	0
Diombougou	304	5 32 47" W	12 01 09" N	0
N Gongoula	111	5 31 56" W	12 00 24" N	0
POKOSSO	932	5 29 44" W	12 00 25" N	0
Siou	1013	5 32 17" W	12 04 59" N	0
TOTAL CERCLE KADILOLO = 16 Villages				

Fougasso	50	5 14 25" W	12 34 20" N	0
Nizanso	1982	5 13 50" W	12 34 29" N	0
Nintigrosso	679	5 03 08" W	12 32 19" N	0
N Gate	778	5 34 55" W	12 14 21" N	0
Kiko	558	5 42 25" W	12 08 27" N	0
Kougoue	826	5 34 36" W	12 15 02" N	0
N Tosso	1846	5 38 23" W	12 04 43" N	0
Songuela	2729	5 38 27" W	12 44 07" N	0
Dighani	539	5 03 31" W	12 20 48" N	0
Madabougou	350	5 50 04" W	12 24 25" N	0
Nintabougou	1010	5 18 16" W	12 19 28" N	0
Diadoni	200			
TOTAL CERCLE KOUTIALA = 37 Villages				
Koni	738	5 15 54" W	11 28 25" N	0
Nampasso	471	5 15 52" W	11 27 13" N	0
N Golougou	391	5 27 40" W	11 25 30" N	0
N Kalougou	248	5 15 07 44" W	11 19 53" N	0
Pono Diassa	121	5 21 59" W	11 20 17" N	0
Sokouraki	509	6 06 03" W	11 06 48" N	0
N Tibougou	287	6 08 26" W	12 01 19" N	0
Dalla	990	5 32 21" W	11 02 49" N	0
Fahehada	179	5 32 19" W	11 03 15" N	0
Farakolla	502	5 30 59" W	11 01 18" N	0
Falla	774	5 33 48" W	11 07 07" N	0
Kogodonii	1305	5 32 23" W	11 05 24" N	0
Madabougou	261	5 32 03" W	11 01 32" N	0
Mansuela	3981	5 31 40" W	11 09 33" N	0
Mogoyebougou	318	5 30 00" W	10 58 00" N	0
Nankorougou	861	5 33 26" W	11 00 51" N	0
Nielepeougou	318	5 31 32" W	11 00 39" N	0
Souleymanougou	517	5 33 34" W	11 02 56" N	0
Yatalo	457	5 37 25" W	11 03 22" N	0
Fate-Diassa	415	5 36 35" W	11 25 06" N	0
Sanasso	515	5 39 43" W	11 08 15" N	0
Sonflabougou	139	5 58 40" W	11 59 08" N	0
Dieguenisso	306	6 04 30" W	11 27 06" N	0
Sinahi	159	6 11 29" W	11 36 17" N	0
Baniabougou	293	5 55 34" W	11 04 27" N	0
Kadiorhi	338	5 56 38" W	11 06 06" N	0
Kinasso	385	5 49 40" W	11 04 39" N	0
Senani-Dio	606	5 48 41" W	11 01 19" N	0
Sokourani	625	5 52 32" W	11 03 07" N	0
Zanasso	263	5 50 59" W	11 08 20" N	0
Pangafalasso	330	5 47 37" W	11 15 18" N	0
Faboula	104	6 12 53" W	11 20 12" N	0
N Tiola	607	6 23 01" W	11 25 49" N	0
N Gola-Diassa	100	5 42 05" W	11 22 46" N	0
Diassadhi	376	5 44 10" W	11 27 19" N	0
Kentama	636	5 43 44" W	11 25 33" N	0
Sidariougou	217	5 43 56" W	11 27 30" N	0
TOTAL CERCLE KADIEBA = 13 Villages				

SIRASSE		229	5 46 25 W	11 27 00 N
Toula				
Djougou Sirasse	1 26		5 43 02 W	11 27 56 N
Koukono Droua	468		5 43 36 W	11 19 57 N
Massambougou	353		5 43 15 W	11 17 37 N
Alghadass	337		5 40 04 W	11 17 27 N
Yalghani	1 7		5 40 50 W	11 23 43 N
Yalghani	1 7		5 39 57 W	11 22 27 N
Dombéla			5 36 02 W	11 14 07 N
Kapala	255		5 42 53 W	11 05 00 N
Kapotonidougo	333		6 02 03 W	11 17 45 N
Throuala	300		5 05 51 W	11 21 27 N
Soufpendoucougo	1 4		5 00 45 W	11 09 03 N
Koukara	229		6 07 45 W	11 27 15 N
TOTAL centre SIRASSO				50 Villages

Total General 149 Villages

PROJET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
DANS LA REGION DE SIRASSO

LISTE ALPHABETIQUE DES VILLAGES A EQUIPER EN SYSTEME
D'ADDUCTION D'EAU SOMMAIRE (AES)

Circle Subarea	Commune Blends	Village Blends	Population
Kouliko	Kadiolo Zéoua Foloni	Lofique Fandiamal Foloni	7 640 3 691 5 071
Kouhala	Konsséguela N'Golonmoussou Kafo Faboli Kopola Zangasso	Konsséguela N'Golonmoussou Peguena Kopola Zangasso	4 437 3 380 1 685 1 972 2 738
Bougouni	Sido	Sido	2 714
TOTAL		10	

Annexe 3 : Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

1. Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

Le programme d'aide financière non remboursable accordé au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations applicables du Japon.

L'aide financière non remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande

Études (Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
(Étude préliminaire/étude du concept de base effectuée par la JICA)

Estimation et approbation (Estimation par le Gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Échange de Notes entre les deux Gouvernements)

L'AVANTAGE (Mise en œuvre du PAYS)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le Gouvernement du Japon (ministère des Affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le Gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le Gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'échange de Notes entre les deux Gouvernements.

Après et à mesure de l'exécution du projet, la JICA assistera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la recommandation du consultant, la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'étude

2.1. Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet

évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique

confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties

préparer un plan de base du Projet

estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'ont pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2.2. Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants entreprises après de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

À l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'échange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une collaboration technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1. Échange de Notes (E/N)

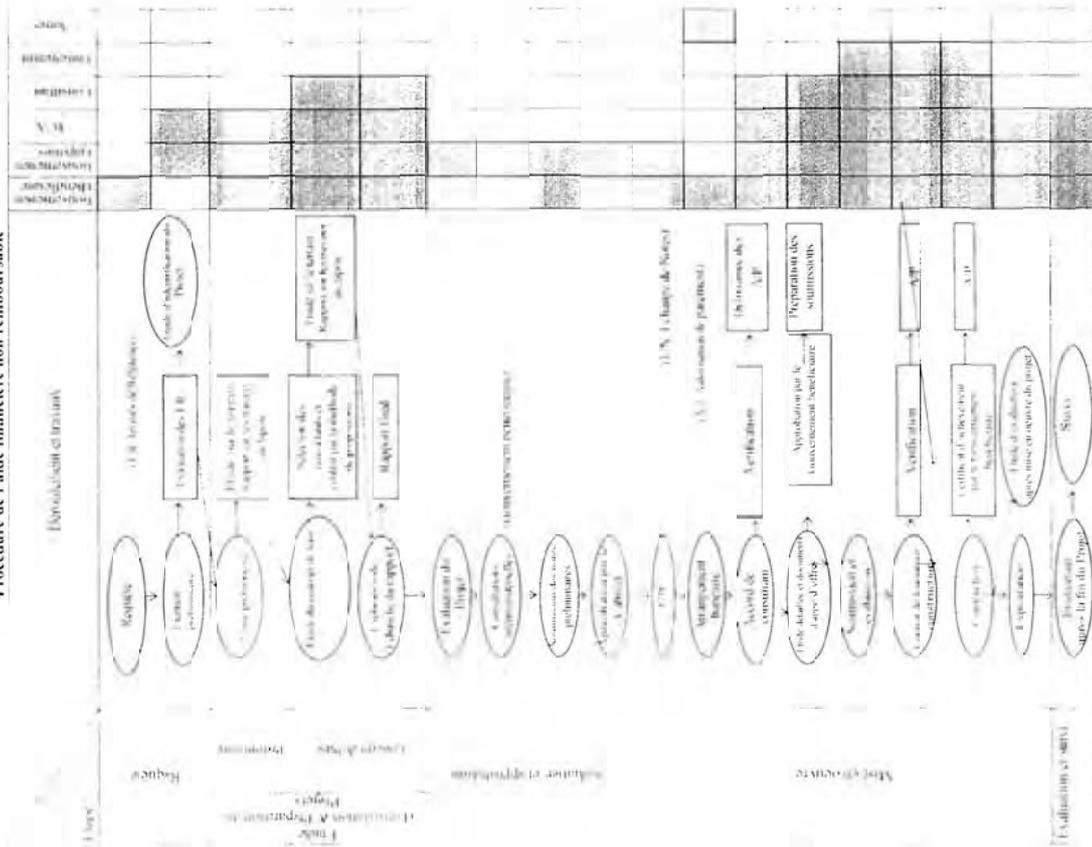
L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmées, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2. La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet, toutes les procédures d'aide, l'échange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ce(s)-ci, doivent être achevés durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3. L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat des produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

II. Procédure de l'aide financière non remboursable
Procédure de l'aide financière non remboursable



Annexe 4 : Tâches à la charge des deux parties

	Dispositif à rendre	Japon	Mali
1	Acquiescer les terrains nécessaires pour la construction des installations		0
2	Dégager, niveler et rebloayer les sites		0
3	Construire portes et clôtures dans et autour des sites		0
4	Construire les puits et les installations connexes (niveau 1 et niveau 2)	0	
5	Fourniture des facilités pour les distributions et d'autres facilités		
	1) Electricité		
	a. Branchements du réseau de distribution électrique jusqu'au site	0	0
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	0	0
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur		
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site	0	0
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	0	0
	3) Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres) jusqu'au site	0	0
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	0	0
	4) Système téléphonique		
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment	0	0
	b. Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution		
	5) Mobiliers et Equipements		
	a. Meubles de bureau généraux (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)	0	0
	b. Equipements pour le projet	0	0
6	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/R)		
	1) Commission de notification de l'A/P		0
	2) Commission de paiement		0
7	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire	0	
	1) Transport maritime (ou aérien) des produits du Japon au pays bénéficiaire		
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits.	0	0
	3) Transport à l'intérieur du pays, du port de débarquement aux sites du Projet	(0)	(0)
8	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats verbaux, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent effectuer leur travail.		0

9	Faciliter les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la livraison des produits et des services effectués en vertu des contrats aérif.	0
10	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations existantes et équipements acquis par l'aide financière non remboursable du Japon.	0
11	Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.	0

7

マリ共和国「マリ南部地域飲料水供給計画」基本設計調査
協議議事録

マリ共和国（以下、「マリ」国という）からの要請に基づいて、日本政府は「マリ南部地域飲料水供給計画」（以下、計画という）に関する基本設計調査の実施を決定し、その実施を独立行政法人国際協力機構（以下、JICAという）に委託した。

JICAはJICAセネガル事務所長 伊禮 英全を調査団長とする基本設計調査団（以下、調査団という）を2007年2月8日からマリ国に派遣し、2007年3月27日まで滞在する。

調査団はマリ国政府、およびその関係機関との協議、対象地域の現地調査を実施した。協議および現地調査の途中に、両者はこれまでの協議・調査結果を踏まえ、附属書に記載されている主要事項について合意した。

本調査団は引き続き現地調査を実施し、基本設計調査報告書をとりまとめる予定である。

Bamako 2007 Feb 13

Mr. Eizen IREI Leader, Basic Design Study Team, Japan International Cooperation Agency Basic Design Study Team.	M. Malick ALHOUSSEINI Directeur Direction Nationale de l'Hydraulique Ministere des Mines, de l'Energie et de l'Eau
---	---

附属書

1. 計画の目的：

計画の目的は、飲料水施設の建設を通じて対象地域住民の生活環境、衛生環境を向上させることである。

2. 計画対象地域：

マリ国側から要請のあった計画対象地域は、シカソ州ブグニ地区、カディオロ地区、コロンディエハ地区、クチアラ地区、シカソ地区である。

3. 責任機関および実施機関：

3-1. 責任機関：鉱山・エネルギー・水省

3-2. 実施機関：鉱山・エネルギー・水省 国家水利局

3-3. 組織図：組織図は、それぞれ添付1-1、1-2のとおりである。

4. マリ国からの要請内容・コンポーネント：

両者の協議の結果、マリ国は最新の状況を反映した添付2の新たなリスト（対象村落リスト）に基づき、159村落にて、レベル1の給水施設が250箇所、レベル2の給水施設が10箇所の支援を要請した。JICAは今後の現地調査および国内解析により、各コンポーネントの妥当性を検証し、無償資金協力としての適正にかかる評価結果を、日本国政府に報告する。

5. 日本の無償資金協カスキーム

5-1. マリ国側は調査団が説明した、添付3に記述されている日本の無償資金協力の仕組みについて理解した。

5-2. マリ国側は、本計画の円滑な実施のため無償資金協力を実施する場合は条件となる添付4に記述されているマリ国側の負担事項・予算措置について、実施スケジュールに基づき適切に履行することを約束した。

5-3. 調査団は、添付4に記述されている負担事項・予算措置に加え、今後の調査によって、さらに必要となる負担事項・予算措置があれば、その内容をマリ国側に報告する。

6. 調査スケジュール

6-1. 調査団（コンサルタント団員）は、2007年3月27日までマリ国で継続して調査を行う。

6-2. JICA は基本設計概要書を作成するとともに、基本設計概要説明調査団を 2007 年 9 月頃に派遣し、基本設計概要についてマリ国に説明するとともに、マリ国の必要準備事項を確認する。

6-3. 基本設計概要書の内容についてマリ国側が原則的に受け入れた場合、JICA は基本設計調査報告書を作成し、これを 2007 年 11 月頃、マリ国側に送付する。

7. その他の協議事項：

(1) 上位計画・関連計画と計画の妥当性：

マリ国側は「貧困削減戦略書」、「飲料水へのアクセス国家計画」、「水セクター戦略書」において飲料水供給は優先的な項目として掲げられており、本計画はこれらに合致しているため妥当性・優先度が高いことを説明した。また、これら計画の詳細を調査団に速やかに提供することを約束した。調査団は、要請内容の背景、上位計画における計画の優先度等を確認のうえ、支援の妥当性にかける評価を行うことを説明した。

(2) 要請コンポーネントおよび各コンポーネント内容の優先順位付けと絞り込み：

調査団は、基本設計調査において以下の選定基準を中心に調査対象村落を評価し、最終的な計画対象村落を決定する。両者は、調査団が対象村落・箇所に対し優先順位付けを行い、あわせて絞り込み・削減・タイプの変更を行うことについて同意した。また、削減となった場合、新たに村落は選定しないこと、要請の妥当性が確認された場合においても、治安上の問題等がある場合には対象から除外することを説明した。

高いことについては理解するものの、費用対効果等、支援の妥当性から、これら機材の調達について日本政府の同意を得ることは困難であり、協力対象から除外することをマリ国側に通知した。

(4) 代替村落の取扱い：

対象村落において、何らかの条件により飲料水供給が不可能となる場合があるため、マリ国と協議のうえ基本設計調査において代替村落リストを作成する。なお、一村落あたり一代替村落に限定し、状況によって、必ずしも代替村落に振り替えることを約束するものではない。

(5) 簡易給水施設（レベル2）の取扱い：

簡易給水施設は、高い運営・維持管理能力が求められるため、選定基準に基づき、建設を予定している対象村落であっても、調査の結果を踏まえ、対象から除外される場合があることについて両者が合意した。なお、調査団は、対象から除外された場合においても、水需要、水供給の現状等を踏まえ、必要に応じ、人カポンプ付き深井戸への変更を検討することを説明した。

(6) 簡易給水施設（レベル2）の動力源の取扱い：

マリ国からの当初要請では、簡易給水施設の動力源としてソーラー・システムが要請されているが、調査団は、ソーラーは燃料費がかからないものの、維持管理費を継続して確保する必要があること、盗難防止対策が必要であること、また日照時間、雨季等の影響を受けやすいこと等、マリ国側の適切な対応が重要である旨を説明し、したがって、技術的調査、および社会・経済状況調査の結果を踏まえ、費用対効果、維持管理能力等の観点から導入の可否を決定することを説明した。あわせて運営維持管理能力、スペアパーツ供給体制、盗難防止対策、既存施設の現状を踏まえ、必要に応じディーゼル・エンジン等の他の動力源に変更する可能性があることを説明し、マリ国側はこれを同意した。

(7) 簡易給水施設の水源確保：

調査団は、計画の実施が日本国政府によって決定された場合、マリ国の地下水状況を勘案し、簡易給水施設（レベル2）の水源確保について、詳細設計調査時に試験を行う可能性があることを説明した。マリ国は、試験にかかるとの関連許可、土地取用等、必要な措置をスケジュールにあわせ対応することを約束した。

なお、試験の結果（調査団の規定する）水量・水質が確保できた場合、同井戸を生産井とすることを双方は合意した。試験にかかるとの詳細は、基本設計調査概略説明時、および計画の承認後にあらためて双方が協議のうえ決定する。

(8) 水質・除鉄の取扱い：

掘削工事を行った井戸において、鉄分が基準を超えて検出された場合、飲料水供給に対する住民の要望を踏まえ、マリ国側は除鉄装置を設置してほしい旨の要望を述べた。

(9) 技術協力：

マリ国側は給水サービスの向上のためには人材育成が急務であり、マリ国側の技術者に対する技術協力を要請した。調査団は、技術協力については、セネガル事務所と相談するよう説明した。

評価項目	調査項目
支援の妥当性	要請内容の妥当性・緊急性（水需要、既存施設の有無・状況等） 対象地域の社会・経済状況 対象人口（費用対効果） 給水マッピング調査との関係 要請時と現在の状況の変化とその影響
安全な水の供給状況	既存給水施設の状態
水理地質条件	地下水のポテンシャル（物理探査結果等） 安全な水質（マリ国の水質基準に加え、特に鉄分） 安定した水量
給水施設維持管理	既存給水施設の維持管理状況・能力 水管理委員会の活動状況・能力 新規給水施設受入れ意思 維持管理費用（水料金支払い含む）負担の可能性・意思 対象人口（維持管理能力） マリ国の給水施設建設に関する関連法規
他機関との重複	他ドナーの給水施設整備計画との重複有無 マリ国の給水施設整備計画との重複有無
アクセス条件	治安状況 地理的条件 建設関連機材・車輛等の通行可否
その他	環境社会配慮 用地確保状況（特に簡易給水施設）

(3) 機材調達の取扱い：

マリ国からの当初要請には井戸掘削機材1台の調達が含まれていた。「地方村落および都市近郊地域における飲料水供給および衛生施設改善国家戦略」に鑑み、マリ国はインフラ建設工事を民間に委託することとした。しかし、遠隔地に位置する村落、アクセスの困難な村落、特に緊急性の高い地域など、ドナーからの財政支援を得るのが難しい村落・地域については、水利局が引き続き井戸建設を行うことを説明した。調査団は、掘削機1台の調達の必要性が

(110) マリ国の負担事項：

調査団は、計画が実施された場合にマリ国が負担すべき事項として、添付4の項目の中でも、特に重要な以下の項目について説明した。調査を通じて、さらに詳細を検討し、マリ国側の負担事項の準備に必要な情報を提供する。

- a) 施設建設に必要な用地とアクセスの確保
- b) 調達し機材、工事用資機材の通関・免税（あるいは還付予算確保）手続き
- c) 日本関係関係者の安全確保および滞在に係る便宜供与
- d) 計画により調達される施設の適切な運営維持管理体制の確立

(111) 運営・維持管理にかかるとマリ国の措置：

調査団は、供与される施設の運営維持管理の重要性（水管理委員会、給水施設利用組合、修繕体制等）について説明した。マリ国側は、現在の運営・維持管理体制について説明し、本計画が承認された場合、供与される施設の運営維持管理のために必要な措置を実施スケジュールに基づき適切に講じることを約束した。

(112) 技術支援の必要性：

マリ国側は、給水施設の運営・維持管理にかかると技術支援を、計画のソフトコンポーネントとして実施できるよう調査団に要請した。調査団は、日本政府に要請を伝えることを約束した。

(113) 実施体制：

マリ国側は、鉱山・エネルギー・水省が、水利局とその地方支局まで含めて確実に計画に参画すること、および計画の責任機関としてマリ国側負担事項を確実に履行することを約束した。

(114) プロジェクトの重複：

マリ国側は、本計画が他ドナー、NGO、マリ国の開発計画等の支援による計画と重複せず、また、今後も重複がないよう調整することを約束した。調査団は、計画に重複がある場合当該項目は支援対象から除外される可能性がある旨説明し、マリ国側はこれを了解した。

(115) 環境影響評価：

マリ国側は本調査の結果をもとに、支援事業に対して環境影響評価手続きが必要となった場合、環境影響評価責任省庁と調整のうえ、必要な情報を調査団に提供するとともに、実施スケジュールに基づき承認のための手続きを速やかに行うことを約束した。なお、承認が得られなかった場合、当該施設は支援対象から除外される。

(116) 土地収用：

マリ国側は支援対象となった施設建設にかかると土地収用が必要となった場合、実施スケジュールに基づき、取得にかかると必要措置、手続きを速やかに行うことを約束した。なお、土地収用ができなかった場合、当該施設は支援対象から除外される。

(117) 過去に実施した無償資金協力：

過去に我が国が実施した無償資金協力によって供与された施設や機材について、引き続き管理するよう申し入れ、マリ国側はこれを同意した。両者は、本計画の円滑な実施のため、過去の案件から得られた教訓を本計画に最大限反映することを合意した。

(118) 調査に対する便宜供与：

調査団の要請に基づき、「マリ国側は調査団の円滑な調査に資する以下のようにならゆる支援を速やかに行うことを約束した。

- a) 調査に必要な全ての既存調査資料・政府刊行物・データの速やかな提供
- b) 政府関係機関の協力取付け
- c) 調査団の業務実施に際して第三者からクレームが生じた場合の対応
- d) 調査対象地域への立ち入り許可
- e) 現地調査に必要なとなる支援
- f) 調査関連資機材の通関手続き・免税措置
- g) フルタイム・カウンタートパートの配置・可能な場合は調査に必要な旅費の負担
- h) 調査団に対する執務スペースの確保

(119) 免税（あるいは還付）措置：

調査団は、本計画の実施に係る邦人関係者の免税、調達される資機材等にかかる付加価値税、輸入税、その他関連する税、通関および銀行手数料等の支払いについて、マリ国側が手続きを早急かつ適切に行う必要性を説明し、マリ国側は実施スケジュールに基づき責任を持って措置を講じることを約束した。

(120) 安全の確保：

調査団は、本調査を実施するうえで、邦人関係者に対する十分な安全対策を措置することが必要不可欠であることを説明し、マリ国側は調査団の活動に対し安全確保のための必要な措置を講じることを約束した。

添付1： 1-1 責任機関組織図

1-2 実施機関組織図

添付2： マリ国側からの要請対象村落リスト

添付3： 無償資金協力のスキーム

添付4： マリ国側負担事項